

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
ET DES ORGANISATIONS CIVILES

DIVISION DES ORGANISATIONS CIVILES
ET DES ASSOCIATIONS

N° 06961 /MATD-SG-DAPOC-DOCA

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

(à faire insérer obligatoirement au Journal Officiel de la République
Togolaise dans un délai d'un mois à compter de la date de signature)

**DENOMINATION : VOLONTAIRES AU SERVICE DE
L'ACTION HUMANITAIRE
AU TOGO
(V. S. A. H. - TOGO)**

SIEGE : KPALIME (P/KLOTO) - TOGO

BUT : L'Association a pour but de lutter pour la protection de
l'environnement et d'œuvrer pour l'insertion économique et sociale.

Lomé, le 04 AOU 2006

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION



FOLU-BAZI Katari